



Quand victimes et condamnés s'aident à se reconstruire

© Garo/Phanie

Prévue dans la Loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines, la justice restaurative favorise le rétablissement de la paix sociale en organisant des rencontres détenus-victimes.

Dossier réalisé par Maya Lebas

Elle a été battue et violée, lui a été incarcéré pour agressions sexuelles. Ils se sont retrouvés dans un groupe de paroles pour se parler et s'écouter. Ils ne s'étaient jamais rencontrés. La peur, les doutes et les réticences ont peu à peu fait place aux questions et aux confidences. Les cœurs se sont ouverts et les langues déliées. Elle a montré ses larmes et dévoilé ses cicatrices à « *ce substitut de ceux qui l'avaient blessée* ».

Créer un espace de dialogue

Il a pris conscience de la douleur qu'il avait infligée. Chacun a pu, en toute

sincérité, dire sa souffrance et sa part de vérité. Tel est le principe de la justice restaurative : « *Créer un espace de dialogue sécurisé, respectueux et confidentiel entre des victimes et des infracteurs, ou*

LE PARTAGE DES RESSENTIS PERMET À CHACUN DE FAIRE UN PAS VERS L'AUTRE.

toute personne concernée par un conflit de nature criminelle. » « *Les rencontres sont longuement préparées, explique Noémie Micoulet, coordinatrice Justice restaurative à l'Apcars⁽¹⁾. Elles sont basées sur le volontariat, la capacité des participants à verbaliser et se remettre en question. Il peut y avoir de la colère mais le condamné*

doit être sorti du déni et la victime de la vengeance pour que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, qu'elle soit un lieu d'échange, non de confrontation. »

La phase de préparation est primordiale et dure plusieurs mois. « *Nous les recevons individuellement à plusieurs reprises pour les accompagner dans leur cheminement, évaluer leur envie et leur aptitude à aller au bout du processus, chacun étant libre de s'arrêter à tout moment, poursuit Aude le Roué, coordinatrice à l'Apcars. Nous les aidons à exprimer leur douleur, comprendre leurs motivations, élaborer leurs questionnements.* »

TÉMOIGNAGES

Apaiser et soulager

Sentiment que la justice a été rendue avec équité, responsabilisation, libération... D'après les témoignages des participants (cf. encadré), les bénéfices sont multiples. Au Québec qui pratique la justice restaurative depuis les années soixante-dix, les évaluations des programmes ont montré que ces rencontres diminuaient les récidives.

En France, la Maison centrale de Poissy a été la première, en 2010, à expérimenter cette mesure. Trois mères ayant perdu un enfant assassiné ont

Une victime

« Je portais ce cœur en douleurs. Avec ses égratignures et ses peurs (...) Et je me suis retrouvée face à eux qui avaient blessé. Au début j'avais encore peur mais peu à peu j'ai vu leur cœur. Il y avait eux, il y avait moi, leur vie, la mienne. Je n'y voyais plus qu'une «grosse peine». Dans ce grand brouillard, un jet de lumière s'est amené. Un lien s'est créé, un mur est tombé, quelque chose s'est transformé (...) Ma peur, ma révolte, ma peine s'est apaisée. Une réconciliation tranquillement s'est installée. »

Un ancien détenu

« En tant que détenu, dans ces rencontres, je tente d'amorcer un processus de réconciliation avec mon passé. Je crois qu'il est important que je réalise les conséquences de mes gestes sur les victimes. Cela peut m'aider à ne pas reproduire ces actions épouvantables. Je me suis aperçu que ces rencontres me sensibilisent à ce que vivent les autres et me rendent plus sensible, plus conscient... Je sais que je ne peux effacer le mal que j'ai fait, parce qu'il y a eu deux morts. Comment réparer ? Encore aujourd'hui, je ne le sais pas (...) c'est cela le plus dur à supporter (...) Mais pour m'en sortir, je dois accepter qu'il y a des choses que je ne peux pas changer. Je dois aussi chercher, ici et maintenant, dans mon présent, d'autres routes menant vers la paix future... Écrire une autre histoire. Jeter cette plume qui écrit tant de chagrin... Pour moi, cette expérience est tout à fait incroyable. Quelque part, cela m'aide sûrement à briser mes chaînes... »

Source : csjr.org



© Atlantis/Fotolia

été invitées à rencontrer trois hommes, tous condamnés à une longue peine pour meurtre. Un reportage relate cette expérience⁽²⁾. « *Le partage des ressentis permet à chacun de faire un pas vers l'autre* », racontent ces mères endeuillées qui ont découvert la dureté de l'univers carcéral et partagé l'immense douleur des meurtriers. François Goetz, directeur de la Maison centrale de Poissy n'a vu aucun aspect négatif à ce dispositif : « *Il n'y a que de la réparation des deux côtés, des choses qui s'apaisent, du soulagement.* » La réconciliation avec son passé, et la promesse d'une nouvelle vie possible.

(1) Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale.

(2) Le projet Imagine – La justice restaurative sur youtube.

« LA JUSTICE RESTAURATIVE VISE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX SOCIALE »

Les origines de la justice restaurative, ses bienfaits, sa complémentarité avec la justice pénale. Le point avec Robert Cario, professeur de criminologie et président de l'Institut français pour la justice réparatrice.

D'où vient la justice restaurative ?

Elle s'inspire des pratiques ancestrales de régulation des conflits de nature criminelle chez certains peuples africains, les maoris de Nouvelle Zélande et les Indiens d'Amérique du Nord. Elle a ensuite été (ré)inventée de manière plus formelle à la fin des années 70 dans les pays anglo-saxons.

En France, elle a fait une timide apparition au début des années 80 à travers la médiation pénale. La Loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des

sanctions pénales lui offre sa consécration : « À l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine, la victime et l'auteur d'une infraction, sous réserve que les faits aient été reconnus, peuvent se voir proposer une mesure de justice restaurative. »

En quoi est-elle complémentaire de la justice pénale ?

La justice pénale s'intéresse à l'acte, au passé : elle sanctionne le coupable et indemnise la victime. La justice restaurative est tournée vers l'avenir, sur les répercussions du crime pour les personnes. Elle vise la restauration globale de tous, condamnés et victimes, mais aussi de leurs proches et de la société dans son ensemble afin de promouvoir

le rétablissement de la paix sociale en contribuant à lutter contre la récidive.

Quels sont les bénéfices de la justice restaurative pour les participants ?

Ils ont le sentiment d'avoir bénéficié d'une justice équitable ; d'avoir été reconnus dans leur humanité.

Ils se sentent apaisés et libérés d'avoir pu exprimer leurs ressentis, leurs émotions, voire leur colère dans un cadre sécurisé. Les bienfaits sont autant physiques que psychologiques. Les cauchemars et les angoisses s'atténuent, le sommeil s'améliore, la peur du crime s'estompe, le sentiment de honte diminue.

Les détenus se responsabilisent en prenant conscience de la souffrance qu'ils ont causée. Les victimes obtiennent enfin des réponses aux questions (du pourquoi et du comment) qui les taraudent. En participant à un processus où ils sont pleinement acteurs, tous ont l'impression de reprendre le pouvoir sur eux-mêmes, donc sur leur vie.

ZOOM

Les principales mesures de justice restaurative

La médiation victime – infracteur offre aux intéressés l'opportunité d'une rencontre volontaire (avant mais aussi après les poursuites depuis la Loi du 15 août 2014) afin d'échanger leurs ressentis sur les répercussions du conflit de nature pénale qui les oppose.

Les rencontres condamnés-victimes réunissent au cours de six séances hebdomadaires des victimes et des condamnés qui ne se connaissent pas mais ont vécu des situations criminelles similaires. A côté de deux animateurs formés à la justice restaurative, deux bénévoles également formés, issus de la communauté sont requis. L'Apcars recherche d'ailleurs des bénévoles pour les rencontres à venir.

Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) : ces groupes de rencontres hebdomadaires (parfois plus fréquentes) sont organisés à la sortie de prison du condamné par des bénévoles formés. A crime de même nature, les condamnés bénéficiant d'un CSR récidivent 6 à 8 fois moins que les autres.



© 2/Keith Brofsky/Ocean/Corbis

SUR LE NET

justicerestaurative.org

apcars.fr

csjr.org